ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pilotes

Question écrite n° 69461

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la formation des pilotes de ligne à l'École nationale de l'aviation civile (ENAC). En effet, cette formation d'excellence particulièrement exigeante de 3 années accueille actuellement des promotions de 28 élèves en provenance de classes préparatoires. Alors que cette formation coûte 100 000 euros par élève à l'État, ceux-ci ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi à leur sortie d'école sur un marché du travail saturé. Cette situation est particulièrement onéreuse pour la Nation et constitue un réel gâchis pour les élèves ayant suivi cette formation et n'ayant pas trouvé d'emplois. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour résoudre ce problème et s'assurer que l'offre de formation est bien en adéquation avec les besoins dans ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

L'École nationale de l'aviation civile (ENAC) dispense notamment une formation, d'excellence et au mérite, au métier de pilote de ligne (EPL), à laquelle de nombreux élèves n'auraient pas pu accéder via un système privé compte tenu de leur capacité financière au regard du coût de la formation. En 2010, le secteur aérien a été confronté à une grave crise économique, à la suite de laquelle les compagnies ont limité de manière importante leur recrutement de pilotes. De ce fait, l'ENAC a redimensionné à la baisse la filière de recrutement EPL, dont l'utilité est reconnue par toute la profession. Redéfinie à 40 élèves, dans un premier temps, elle a été ramenée à 20 pour 2014 et 2015. Ce seuil de 20 EPL est considéré comme très inférieur au besoin résultant de la compensation du départ à la retraite du personnel navigant des compagnies aériennes françaises. Simultanément les pilotes déjà formés se sont heurtés à des difficultés pour trouver un emploi sur le marché national. Certains d'entre eux ont pu toutefois être embauchés par d'autres compagnies. Néanmoins, tout arrêt de cette filière conduirait par ailleurs l'ENAC à une perte de savoir-faire préjudiciable sur le long terme. En effet, la crédibilité technique au niveau européen ne peut s'envisager sans un catalogue complet des formations ab initio allant de la licence de pilote privée à celle de pilote de ligne, lequel nécessite le maintien de la formation d'un nombre minimum d'EPL.

Données clés

Auteur : M. Damien Meslot
Circonscription : Territoire de Belfort (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69461
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 novembre 2014, page 9628
Réponse publiée au JO le : 9 juin 2015, page 4374